



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ SERVICE TRAITEUR - LOT
N°2 : COCKTAILS DE PLUS DE 200 PERSONNES
AVEC OU SANS SERVICE (5 A 24 PIÈCES),
PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ LA TABLE DE CANA**

**DÉCISION N° DM-23-293
EN DATE DU 18 JUILLET 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au JOUE le 25 avril 2023 relatif au marché de prestations de service de traiteur ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société LA TABLE DE CANA jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société LA TABLE DE CANA, sise 5bis, avenue Maurice Ravel 92160 ANTONY représentée par Mme Juliette DUX, le marché de service traiteur – lot n°2 : Cocktails de plus de 200 personnes avec ou sans service (5 à 24 pièces).

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de 50 000,00 € HT.

Les prix applicables sont ceux du bordereau de prix unitaires et ceux du barème des prix publics affectés du rabais de 12 % pour les besoins ponctuels.

L'accord-cadre est passé pour une période d'un an, et reconductible tacitement deux fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de trois ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230718-lmc1H11037H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/07/2023
Date de Publication : 21/07/2023

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230718-lmc1H11037H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/07/2023
Date de Publication : 21/07/2023